

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski  
par la Ville de Rimouski**

**185**

**P**  **NP**

**DM3**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
sanitaire de Rimouski

**Rimouski**

**6212-03-103**

Mémoire présenté

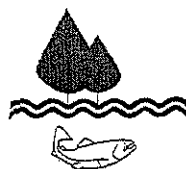
Par

L'Association des Pêcheurs Sportifs de Saumons de la Rivière Rimouski (APSSRR inc.)

Dans le cadre

De la deuxième partie de l'audience publique sur l'environnement

21 octobre 2003



A.P.S.S.R.R. inc.  
Association des Pêcheurs Sportifs de  
Saumons de la Rivière Rimouski inc.  
c.p. 454, Rimouski (Québec) G5L 7C5

## **Description de l'organisme :**

L'Association des Pêcheurs Sportifs de Saumons de la Rivière Rimouski (APSSRR inc.), un organisme sans but lucratif qui a son siège social à Rimouski, existe depuis 1979. L'APSSRR a comme mandat premier de promouvoir l'exploitation intégrée du potentiel récréatif de la rivière Rimouski et de sa conservation. Depuis 1993, une partie de la rivière Rimouski, de l'embouchure jusqu'à la chute du Grand Saut au niveau des Portes de l'Enfer (les premiers 28 km), a été désignée « Zone d'Exploitation Contrôlée » pour le saumon. L'APSSRR en a obtenu la gestion par le ministère de la faune de l'époque. Dans ce contexte, de concert avec la Société de la faune et des parcs du Québec, l'APSSRR tend à offrir une zone de pêche de qualité dans une optique de développement durable de la ressource-saumon et de ses habitats. Or, à ce sujet, la qualité de l'eau dans laquelle évolue cette espèce, dont la situation actuelle est jugée précaire, demeure une condition essentielle à son développement. On comprendra alors la préoccupation que l'APSSRR entretient à l'égard de tout projet de rejet de matières potentiellement nuisibles dans la rivière Rimouski et dans ses tributaires, comme il en est actuellement du dossier d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire patronné par la Ville de Rimouski.

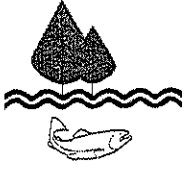
Des séances d'informations ont déjà eu lieu concernant ce projet. Des personnes ressources de notre association ont assisté à ces séances et ont obtenu des réponses à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux normes d'acceptabilités des rejets dans la rivière. Ceci démontre jusqu'à un certain point la sensibilité du promoteur concernant les impacts de son projet sur le saumon de la rivière Rimouski. Cependant, quelques interrogations demeurent. Voici l'essentiel de nos inquiétudes.

Considérant que le lac de la Pulpe semble être un site d'hivernage pour le saumon (Etchevery *et al.* 2001), que les installations dont dispose l'APSSRR pour le développement de la ressource-saumon (incubateurs, bassin de stabulation, prise d'eau pour le transport de saumon) ont comme source d'amenée d'eau le lac de la Pulpe et, finalement, que le lixiviat accumulé pendant l'hiver dans les étangs d'épuration sera rejeté dans cette espace au printemps, nous nous interrogeons sur les deux points particuliers suivants :

1. Quelle est la quantité moyenne de lixiviat qui sera accumulée dans les étangs d'aération pendant un hiver moyen?
2. Dans l'éventualité d'une fissure, d'un bris de la membrane ou d'un quelque autre incident pendant l'hiver ou au début du printemps, qu'advient-il du lixiviat accumulé ? Le promoteur peut-il garantir que les normes de qualité de rejet seront toujours respectées? En d'autres termes, y a-t-il un plan d'urgence qui a été prévu en cas d'un incident majeur mettant en cause l'efficacité des étangs d'aération?

Par ailleurs, considérant que le secteur aval de la rivière Rimouski, sis de l'embouchure jusqu'à la centrale Boralex, compte bon nombre d'habitats pour les saumons juvéniles ainsi que des fosses de rétention et des frayères, considérant de plus qu'il y a un rejet souvent très opaque et odoriférant provenant du présent site d'enfouissement qui abouti dans le rivière juste en aval du pont de l'autoroute 20 (voir l'étude de caractérisation physico-chimique du ruisseau de la Savane réalisée par le Conseil de bassin de la rivière Rimouski), considérant finalement qu'il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un ancien site d'enfouissement et qu'à cet égard, l'on doit se préoccuper de la pollution provenant de cet ancien site pour en contrer les effets qui peuvent, selon nos informations, perdurer de 15 à 30 ans, voici une suite de questions pour lesquelles nous désirons obtenir des réponses.

1. Pendant combien de temps la Ville de Rimouski compte-t-elle opérer encore le site actuel?
2. La Ville de Rimouski a-t-elle l'intention de fermer ce site en le rendant moins perméable aux infiltrations pouvant provenir des eaux de surface, prévoit-elle également récupérer ce lixiviat contaminé et l'acheminer vers les bassins d'épurations du nouveau site d'enfouissement technique pour contrer cet écoulement problématique (ruisseau de la savane)?
3. Pendant combien de temps prévoit-on que cet ancien site continuera à produire un lixiviat contaminé?
4. Depuis 1997, le nombre de saumon semble être en augmentation malgré la présence de cette coulée de lixiviat. Est-ce que cette augmentation aurait pu être davantage marquée en absence de cette dernière par une meilleure survie des saumons juvéniles?



A.P.S.S.R.R. inc.  
Association des Pêcheurs Sportifs de  
Saumons de la Rivière Rimouski inc.  
c.p. 454, Rimouski (Québec) G5L 7C5

**L'Association des Pêcheurs Sportifs de Saumons de la Rivière Rimouski (APSSRR inc.)**

331, boul Saint-Germain ouest

C.p. 454, Rimouski (Québec)

G5L 7C5

Tel. : (418) 722-6453

[apssrr@globetrotter.net](mailto:apssrr@globetrotter.net)